

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-64

Adoption du Règlement RV-2015-14-10 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-009](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-10 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement ;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire, en alternance, le stationnement sur une partie des rues Gounod, Chopin, Massenet et du Vieux-Fort, dans le secteur Lévis;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2015-14-10 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-65

Demande au gouvernement du Québec relative à la reconduction du programme AccèsLogis Québec

ATTENDU que partout au Québec, des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité à prix abordable;

ATTENDU que des ménages vivant dans le territoire de la ville de Lévis ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU que la reconduction et le financement adéquat par le gouvernement du Québec du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année par le gouvernement du Québec et que cette situation limite la

capacité des milieux, à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier, qui implique de nombreux intervenants et diverses sources de financement;

ATTENDU que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets, plusieurs personnes se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire municipal à l'autre;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires, adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

De demander également au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir, dans son prochain budget, un plan d'investissements sur cinq ans dans le programme AccèsLogis Québec, afin de permettre la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année;

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au président du Conseil du trésor et au ministre des Finances.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-66

Félicitations à madame Brigitte Duchesneau

Il est proposé par la conseillère Pierre Lainesse
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Brigitte Duchesneau, membre du conseil de la Ville, lauréate du Prix Fondation Desjardins - Engagement bénévole 2014 pour l'organisme de bienfaisance récipiendaire, Diffusion culturelle de Lévis, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-67

Félicitations au comité consultatif de toponymie de la Ville et aux membres du personnel de la Ville

Il est proposé par le conseiller Michel Patry